



**Réseau**

Le bulletin trimestriel du Ce.R.A.I.C.

Belgique België  
P.P. - P.B.  
7100 - LA LOUVIERE  
BC31252  
P910494



Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre  
asbl

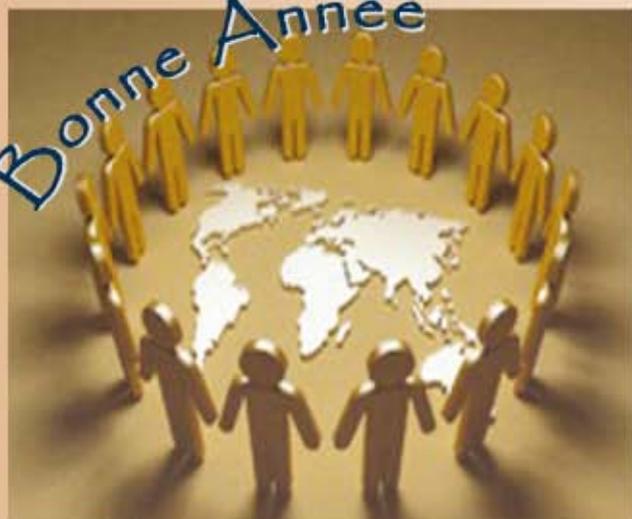
Rue Dieudonné François, 43 à 7100 Trivières

Tél. : 064/23.86.56 - Fax : 064/26.52.53

E-Mail : [ceraic@swing.be](mailto:ceraic@swing.be)

N° 25 - janvier 2012

Bonne Année



L'équipe du Ce.R.A.I.C.  
vous présente ses meilleurs voeux  
pour l'année 2012.

## Editorial

Les activités du Ce.R.A.I.C. se sont développées au cœur d'un réseau d'actions publiques et associatives ayant pour visée commune, un meilleur accompagnement des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Cet objectif, qui s'inscrit d'ailleurs dans le prolongement de l'accompagnement mobile initié en 2002, est désormais pleinement consolidé depuis la révision du décret en 2009.

En réponse aux attentes relayées en matière d'intégration, notre centre a autant que faire se peut tenté de mutualiser les démarches de tous les intervenants. Nos priorités d'actions nous ont naturellement engagés vers une logique de partenariat associatif et de complémentarité transversale, respectivement prônés dans les PCS et PLI (Plans de Cohésion social et Plans locaux d'intégration).

Dans la pratique, cela a notamment débouché sur un suivi administratif proposé par le Ce.R.A.I.C. afin de mieux recueillir les propositions, soutenir les actions et réflexions sur les discriminations et accompagner leur processus de subsidiation, comme c'est le cas pour les appels à projets d'initiatives locales. Nous privilégions dans cette optique le soutien en matière de coordination, et la promotion des complémentarités partenariales, que ce soit avec les associations de migrants, les organismes d'alphabétisation, d'éducation permanente ou d'insertion professionnelle.

Nous poursuivrons cette même méthodologie pour l'accueil et de l'accompagnement des primo-arrivants. Ce sera véritablement un enjeu d'envergure, davantage demain qu'aujourd'hui. La prise en charge globale du parcours des primo-arrivants nécessitera en effet de nouvelles synergies sous la forme d'un bilan social initial, confié aux Centres régionaux d'intégration.

Dans cette perspective, nous développerons bien entendu une double logique de soutien et de coordination, et aussi d'échanges et d'écoute de terrain sur lesquels nous ne manquerons pas prochainement de revenir. Mais pour l'heure, au nom du Conseil d'administration et de l'équipe du Ce.R.A.I.C., je vous souhaite à chacune et chacun d'entre vous d'agréables fêtes de fin d'année, et une excellente année 2012 pleine de confiance en une aurore multiculturelle.

Michel Di Mattia  
Président du Ce.R.A.I.C.

# Au Ce.R.A.I.C., le partenariat est un

**Au Ce.R.A.I.C., le partenariat prend la forme d'une coopération, d'une collaboration entre plusieurs associations ou entre associations et pouvoirs publics. Le Ce.R.A.I.C. fait du partenariat une priorité pour plusieurs raisons. Il offre des avantages considérables pour la réussite d'un projet. Entre autres, il favorise la mise en commun des expériences, tout en gardant une certaine autonomie. Il permet ainsi de regrouper les énergies et d'optimiser l'efficacité des actions à mettre en place.**

**Le partenariat est une garantie de réussite quand il respecte des principes de bases.**

Cinq principes de base doivent être respectés pour une efficacité de travail afin de mettre toutes les chances de son côté pour la réussite du projet.

Le premier est le **principe d'intérêt mutuel des partenaires**. Pour être viable, un partenariat doit susciter une source d'intérêt entre les différentes parties. Chacun doit y trouver une plus-value. Le deuxième est le **principe d'égalité des partenaires**. Le partenariat repose sur des relations d'égaux à égaux, non hiérarchisées. Le troisième est le **principe d'autonomie des partenaires**. Il est important que les différentes parties s'engagent de leur propre chef et demeurent ainsi libre dans leur action. C'est pour cela qu'il est impératif de formaliser tous les aspects d'un partenariat dans une convention. D'une part, d'inscrire le partenariat dans le temps (avec un début et

une fin) et d'autre part, de clarifier et d'expliquer les rôles de chacun afin de réduire les ambiguïtés et leurs corollaires bien connus : les conflits. Le quatrième est le **principe de coopération, de collaboration entre les partenaires**. Une entente partenariale s'inscrit dans un projet partagé et celui-ci n'a de sens que s'il y a entraide et échanges entre partenaires. Le dernier est le **principe d'évolution entre les partenaires**. Le partenariat nécessite une évaluation continue par rapport aux résultats ou aux objectifs à atteindre. Ce qui peut se traduire par des changements, des réorientations voire même une rupture de collaboration.

**Les pouvoirs subsidiaires voient d'un bon œil le partenariat.**

Dans cette logique, les différents pouvoirs subsidiaires encouragent le développement du partenariat. Premièrement, le partenariat renforce les collaborations qui permettent aux acteurs associatifs de dépasser les limites de leur intérêt particulier pour s'inscrire dans une dynamique d'intérêt plus général. Deuxièmement, il favorise la mise en réseau qui, plutôt que de maintenir des associations dans une logique de « concurrence », encourage les solidarités, impulse des initiatives, favorise le partage des compétences et des expériences. Troisièmement, il optimise les ressources. En effet, la mise en commun des ressources contribue à améliorer l'efficacité du projet et diminue les frais (problème du « saupoudrage » des subsides). Et pour terminer, il contribue au développement de la région et de la citoyenneté par des démarches collectives et non plus individuelles.

**Le fonctionnement des plans de cohésion sociale et les partenariats avec le Ce.R.A.I.C. illustrent bien ces propos.**

Dans l'article 23, paragraphe 3, du Décret relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et les communes de Wallonie, les centres régionaux d'intégration pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère sont cités comme partenaires privilégiés. Le Ce.R.A.I.C. participe à 11 comités d'accompagnement des PCS de la Région du Centre. Dans le cadre de l'article 18 de ce même décret, le Ce.R.A.I.C. a développé différentes actions en partenariat.

Par exemples, pour le PCS de Binche, le partenariat s'est opéré autour de l'organisation d'une journée interculturelle (contacts avec les associations, réunions préparatoires, démarches administratives, promotion de l'action, etc...). Pour le PCS d'Anderlues, le partenariat s'est opéré autour de plusieurs actions : la création d'un guide d'accueil pour les nouveaux habitants de la ville, l'organisation d'une matinée d'accueil pour les nouveaux habitants, la création d'un réseau local d'intégration reprenant différents acteurs (cette commission a pour but d'impulser de nouvelles actions) et la participation à une journée interculturelle.

**Le Ce.R.A.I.C. prône également le principe du partenariat dans son Plan Local d'Intégration.**

Le Ce.R.A.I.C. développe aussi ce principe de partenariat au sein du comité d'accompagnement de son plan local d'intégration (le plan

# n plus pour la réussite d'un projet.

local d'intégration définit le cadre de travail du Ce.R.A.I.C... Cette méthodologie de travail permet, aux partenaires de fonctionner d'une manière transversale sur l'ensemble d'un territoire).

Lors des rencontres dans le cadre du Plan Local d'Intégration, des pistes d'actions sont proposées. C'est donc à travers ses missions et dans chacun de ses secteurs, que le Ce.R.A.I.C. concrétise des projets en partenariat avec les associations, les institutions de la région, dont voici quelques exemples : l'organisation d'une conférence sur les systèmes de pension belge, italienne, turque en collaboration avec l'association sarde « Elénéora d'Arboréa » ; la mise sur pied d'un module de formation « permis de conduire théorique » en collaboration avec le GSARA ; l'organisation de conférences sur l'immigration en collaboration avec la maison de la laïcité de La Louvière ; la création du guide « Repère toi » en collaboration avec les partenaires du PLI ; l'organisation d'un séminaire « Le parcours du primo-arrivant » en collaboration avec la plate-forme primo-arrivants. Notre rapport d'activité complètera cette énumération.

**Le partenariat restera une philosophie de travail mettant en valeur les compétences et l'expérience de chacun.**



« Parcours d'accueil et d'intégration des primo-arrivants ? »  
Matinée de réflexion en partenariat avec la plate-forme  
« Intégration des primo-arrivants »



« Le système des pensions »  
Conférence en partenariat avec l'association sarde  
de La Louvière



« A la rencontre de l'immigration »  
Cycle de conférences en partenariat avec la  
Maison de La Laïcité de La Louvière

# Infos - à vos agendas...

## Cycle de conférences "Repère-toi" - 2012

Cycle de conférences sur les thèmes suivants :  
l'ONE; le CPAS; le logement; l'emploi; le contrat de travail et le travail intérimaire.

Les séances se tiendront à la **Maison des associations - place Mansart n°22-24 à La Louvière de 9h à 12h**  
Info : Ce.R.A.I.C. : Mme Claude Giovanardi : 064/23.86.57

## Les midis du Ce.R.A.I.C. "Rencontres professionnelles" - 2012

Les nouvelles séances aborderont les thèmes suivants :  
**la traite des êtres humains, l'accompagnement des familles Roms, les mineurs étrangers non accompagnés, la souffrance psychologique en contexte migratoire, les personnes du 3ème âge issues de l'immigration**

Les séances se tiendront à la **Maison des associations - 22-24, place Mansart à 7100 La Louvière.**  
Info : Ce.R.A.I.C. - Melle Audrey Delattre : 064/23.86.61

## Le monde de l'asbl - 2012

Le Ce.R.A.I.C. propose 4 séances à la demande du public :  
**Le mardi 24 janvier 2012 de 18h à 21h : la construction financière d'un projet.**  
**Le mardi 28 février 2012 de 18h à 21h : la mobilisation du public lors d'activités.**  
**Le mardi 27 mars 2012 de 18h à 21h : la communication dans le secteur non marchand.**  
**Le mardi 24 avril 2012 de 18h à 21h : la gestion de l'équipe et la gestion des conflits.**

Les séances se tiendront à la **Maison des associations - salle bleue, 22-24, place Mansart à La Louvière.**  
Info : Ce.R.A.I.C. - Mr Rachid Talbi : 064/23.86.52

## Invitation «Initiatives Locales de Développement Social»

Appel à projets «Intégration» 2012, le Ce.R.A.I.C. invite les promoteurs **le vendredi 13 janvier 2012 à 10h.**  
Seront présents des représentants de l'Administration, du Cabinet de la Ministre Eliane Tillieux et un représentant du Commissariat Easi Wal (afin de présenter le formulaire de demande).

**La rencontre se tiendra dans les locaux du Ce.R.A.I.C.**  
Info : Ce.R.A.I.C. - Mr Jean François Dellièrre : 064/23.86.56

## Journée de réflexion et de formation «Etat des lieux de l'interculturalité»

**Une journée de réflexion et de formation** sera organisée **le 23 mars 2012** à destination des travailleurs de terrain.  
Un partenariat entre Annoncer la Couleur, le CRIC, le CIMB et le Ce.R.A.I.C.

Info : Ce.R.A.I.C. - Mme Pina Lattuca : 064/23.56.51

Vous êtes sensible à ce bulletin d'information, vous avez des remarques, des idées à formuler, **contactez nous.**  
Ce.R.A.I.C., Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre - Rue Dieudonné François, 43 à 7100 Trivières  
Tél. : 064/23.86.56 - Fax : 064/26.52.53  
E-Mail : [ceraic@swing.be](mailto:ceraic@swing.be) - **Anne Costa, 064/23.99.63**